



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Objet :

CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SUR LA COMMUNE DE BAILLY

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le sept octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 18(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS (arrivée à 19h35 pour voter la délibération n°3), Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR(arrivé à 19h27 pour voter la délibération N°2), Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (jusqu'à 20h15), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 6(7)

Bertrand MENIGAULT	à	Caroline de SAZILLY
Charlotte LOGEAS	à	Jacques ALEXIS
Caroline BOUIS	à	Eric VERSPIEREN (jusqu'à 19h35)
Maelys LUXOR	à	Frederic GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN (à parti de 20h15)
Claude JAMATI	à	Claude MAQUIS

Absent : 1

Mathieu BELKEBIR-arrivée à 19h27 (vote de la délibération n°2)

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Vincent CLAUDIERE

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2224-35,

CONSIDERANT le partenariat entre la Ville, le Département des Yvelines et ENEDIS pour l'enfouissement de l'ensemble des réseaux du Chemin des Moulineaux

CONSIDERANT la proposition de la société Orange de participer au financement de l'enfouissement des réseaux,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Mobilités, à la Voirie et des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

2022/42

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 078-217800432-20221013-2022_42-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'enfouissement des réseaux aérien de communications électroniques de Orange sur le chemin de la Ferme des Moulineaux

DIT que les 5 398.60€ TTC seront inscrits dans les recettes du budget communal.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, 13 octobre 2022



Jacques ALEXIS
Le Maire

Date de publication sur le site internet de la commune : le 02.11.2022